

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FÉVRIER 2010

*L'an deux mil dix et le 3 Février à 18 Heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. BOURDIER, Maire.*

*Étaient présents : M. LECARPENTIER, Mme MIETTE, MM. MOTELAY, JURADO Adjoints ; Mme DESCHAMPS, MM. LEMARCIS, PANEL, ALLASSAN, JOMARD, Mmes GRZELCZYK, LEBORGNE, M. EMO, Conseillers.*

*Absent ayant donné pouvoir : M. MOIREAU*

*Absent excusé : M. EUDIER*

*A été nommé secrétaire : M. ALLASSAN*

### **ZAC LE NERVAL 2<sup>ÈME</sup> MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE**

Deux parcelles classées en zone agricole du PLU sont retirées du périmètre de la ZAC.

### **VOIRIE DU NERVAL (LIAISON FONTENAY/ROLLEVILLE)**

En complément de la route actuelle (rue des hameaux) le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter des subventions pour la création d'une nouvelle voie. Son tracé empruntera partiellement le chemin rural qui menait à l'ancienne ferme de M et Mme ROGER avec une prolongation pour rejoindre la route de Rolleville à la hauteur de l'entrée des installations sportives.

### **EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC LE NERVAL : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION DE LA SALLE D'ANIMATIONS ET DE L'ATELIER MUNICIPAL**

M. le Maire est autorisé à solliciter les subventions auprès du Conseil Général et au titre de la DGE.

### **EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC : ADOPTION DU DCE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION**

Les subventions ne sont attribuées qu'après résultat de la consultation d'entreprises. Le document de consultation des entreprises est adopté et l'appel d'offres va être prochainement lancé pour la construction de la salle d'animations et de l'atelier.

### **ASSURANCE DOMMAGES/OUVRAGES**

La construction des deux bâtiments précités nécessite la souscription d'une assurance dommages/ouvrages. Des devis vont être demandés.

### **CODAH /GESTION DES DÉCHETS : COMMUNE TEST**

Dans le cadre d'un projet de modernisation de la collecte des déchets, la commune se porte volontaire pour être « commune test ». La période s'étendra sur une période d'un an à compter d'octobre 2010.

### **CONVENTION D'OCCUPATION DU LOGEMENT DE FONCTION**

Le Conseil Municipal est d'accord pour prolonger jusqu'au 31 décembre 2010 la convention d'occupation du logement de fonction.

### **INFORMATION**

Le projet d'école numérique rurale a été retenu. Une subvention de 9 000 € sera attribuée à la commune pour cet équipement.